



Domaine d'utilisation*



AGRO ALIMENTAIRE INDUSTRIE LÉGÈRE SECOND ŒUVRE ESPACES VERTS MAINTENANCE

Caractéristiques techniques

Lunettes de protection.

Oculaire: polycarbonate teinté.

Épaisseur oculaire: 2,00 mm.

Monture: polycarbonate et TPR, branches perforées.

Traitement: anti-rayures, anti-buée.

Poids: 24 grammes.

Coloris: orange et noir.

Conditionnement: carton de 100 pièces.

Sous conditionnement: boîte de 10 pièces (sous sachet individuel).

OCULAIRES TEINTÉS



Avantages

- > **Qualité et fiabilité** d'une production certifiée ISO 9001 / ISO 14001.
- > **Résistance améliorée** grâce au polycarbonate.
- > **Branches avec perforation** permettant l'ajustement de cordon.
- > **Traitement anti-rayures et anti-buée.**

Protection des
YEUX

Certification

Ce produit est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie II**. Certifié par **BSI** organisme notifié n°2797.

EN 166 : 2001 (FT, classe optique 1) / EN 172 : 2002 (5-3,1)



Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>